

Vevey en 2022: mobilité douce et espaces partagés

Urbanisme La Municipalité présente son Plan de mobilité et d'urbanisme intégré (PMU). Cet outil de gestion à long terme, en parfaite cohérence avec le projet d'agglomération, vise notamment à réduire l'emprise de la voiture dans la cité.

Une cinquantaine de citoyens seulement a répondu jeudi 19 mai à l'invitation de la Municipalité à la Salle Castillo. C'est peu d'intérêt si l'on pense que ces derniers mois, chaque initiative de la Municipalité en matière de cir-

situation est satisfaisante le long des axes principaux. L'enjeu du PMU réside donc essentiellement dans une meilleure gestion de la mobilité actuelle au service de la densification et du renouvellement urbain de Vevey.

En mai 2009, le Conseil communal a voté un crédit de 161'500 francs pour financer un plan de mobilité et d'urbanisme intégré.

«Tous les moyens de transport, y compris la voiture, sont pris en compte et respectés dans ce plan».

Laurent Ballif, syndic

culatation suscite de vives réactions de la population veveysanne, traduites par des pétitions munies de nombreuses signatures...

La ville, qui compte 18'000 habitants et 11'000 emplois, connaît actuellement peu de problèmes importants de circulation. Du point de vue environnemental, la

Transport motorisé dominant

Les autorités ont mandaté trois bureaux spécialisés en matière d'urbanisme et de mobilité : mrs partners s.a. et Van de Wetering de Zurich, Transitec Ingénieurs Conseils S.A. à Lausanne. Ils ont travaillé pendant deux ans en étroite collaboration avec les Services d'urbanisme et administratifs de la Commune. Selon ces spécialistes, le système «Ville en croix» (axe de La Veveyse et axe Lausanne-Montreux) facilite le travail. Au final, un document de 150 pages, illustrées de plans, schémas, calques, de mesures et de dessins de chantiers, selon un calendrier en quatre étapes: 2011-2014; 2015-2018; 2019-2022 et horizon à long terme.

Le premier des trois volets de ce PMU, «Constats et Enjeux», traite de «Vevey dans l'agglomération». Il tient compte de la densification des centres commerciaux et des emplacements près des gares. D'où un système combiné Transports publics – mobilité douce. L'enjeu est de maintenir Vevey comme le centre majeur d'agglomération en lui donnant une densification de qualité et une bonne accessibilité. Dans cet esprit, Vevey pourra infléchir le transport individuel motorisé (TIM), moyen de transport prédominant.

Une autre partie de ce volet est consacrée à Vevey-Ville où, selon l'étude, il n'y a pas de problèmes majeurs à résoudre, bien que la dominance du transport motorisé se ressent au centre. L'enjeu consiste là à réadapter le réseau routier au contexte urbain, en préservant les zones calmes «et en priorisant une accessibilité des transports publics (TP) forte et plus fine, combinée à un réseau de mobilité douce (MD) attractif».



L'enjeu est de maintenir Vevey comme le centre majeur de l'agglomération en lui donnant une densification de qualité et une bonne accessibilité. Paysagegestion

Alternative à la voiture

Le second volet, qui définit la stratégie urbaine, vise à développer une ville compacte et des courtes distances et à renforcer la structure des espaces publics en améliorant leur lisibilité. La stratégie pour les transports devra faire des transports publics une alternative crédible à la voiture. Une stratégie pour les transports individuels aura pour objectif de maîtriser les flux en contrôlant les qualités du trafic et en hiérarchisant les réseaux.

Enfin, la troisième partie, intitulée «Volet opérationnel», dresse un inventaire des mesures possibles et sur la base duquel des chantiers sont définis, dont certains sont déjà connus, comme la création d'un parking P + R à la gare. Chaque chantier sera piloté par une cellule opérationnelle responsable au sein des Services de la Ville.

Législatif concerné


Le PMU représente un dossier complexe sur lequel la Municipalité a totale compétence puisqu'il s'agit de

mesures relatives aux circulations. Le municipal Jérôme Christen précise toutefois que chaque aménagement, chaque chantier fera l'objet de préavis municipaux soumis à l'examen du Conseil communal. «Tous les moyens de transport, y compris la voiture, sont pris en compte et respectés dans ce PMU», remarque de son côté le syndic Laurent Ballif.

Georges-A. Nippell

Publicité

Publicité



MEISTER



Alliances MEISTER
Swiss Made

A COMMITMENT FOR LIFE.

Exposition spéciale
d'alliances
jusqu'au 15 juin 2011

THIEL
Rue des Deux-Marchés 32
1800 Vevey
Tél. 021 921 62 76

DOM SWISS

L'immobilier avec élégance

Vous avez un objet à vendre,
contactez-nous !

Недвижимость
в
Швейцарии
Для Вас!

www.domswiss.ch
Tél. +41 79 269 09 09